

LES ÉLECTIONS CANTONALES DU 4 JUIN CANDIDATURE T. MERLE

LES ELECTEURS ONT DROIT A DES EXPLICATIONS

23-4-1961

Ainsi, il se confirme que le candidat S.F.I.O., M. Clément, a été autorisé par les sections S.F.I.O. de La Seyne, de Six-Fours, de St-Mandrier à ne tenir aucune réunion publique pendant cette campagne électorale.

Pourquoi cette décision que les Seynois n'ont jamais connue depuis des décades et des décades !

Le candidat socialiste aux élections cantonales de 1945, le regretté Marc Baron n'avait pas agi ainsi.

Le candidat socialiste aux élections cantonales de 1949 et de 1955, M. Montagne, n'avait pas craint, lui, d'affronter les électeurs et les électrices du canton. Et il avait eu raison.

Comment, dans ces conditions, connaissons-nous l'opinion du candidat S.F.I.O. sur la catastrophe de Malpasset, sur le Canal de Provence qui n'est pas commencé et qui intéresse directement les communes de La Seyne, Six-Fours et Saint-Mandrier ? Ce sont bien deux importantes questions qui doivent intéresser un candidat au Conseil Général puisqu'elles ont fait l'objet de nombreux débats à l'Assemblée Départementale.

Les deux derniers budgets votés par le Conseil Général, notamment celui discuté en janvier 1961, ont fait l'objet de vives critiques contre la politique du gouvernement vis-à-vis des collectivités locales. Il faudra bien que le candidat S.F.I.O. s'explique là-dessus ?

Sans oublier la politique algérienne, sociale du régime gaulliste

Bien sûr, nous répondra-t-on, il fera tout cela dans la presse, par circulaires. Bien. Mais tout de même, comment dans ces conditions, un électeur pourra-t-il poser des questions, s'il le désire ?

Allons, telle n'était pas la tradition S.F.I.O. dans notre canton, les militants S.F.I.O. le savent bien.

Quant à l'U.N.R. et son éventuel candidat, c'est toujours le mystère.

Le Comité Electoral.